

# ACTION URGENTE

## OUZBÉKISTAN. UN DÉTENU RISQUE TOUJOURS LA TORTURE

**Le ressortissant tadjik Abdoumavlon Abdourakhmonov est détenu en Ouzbékistan en attendant son procès et sans pouvoir contacter un avocat depuis plus de cinq mois. Des représentants de l'ambassade du Tadjikistan ont pu lui rendre visite en détention, tandis que sa famille n'en a toujours pas reçu l'autorisation. On ignore les raisons de l'incarcération de cet homme.**

Nous savons désormais de source sûre que le citoyen tadjik **Abdoumavlon Abdourakhmonov**, dont on ignorait le lieu de détention jusque-là, se trouve dans un centre de détention de Tachkent, la capitale de l'Ouzbékistan, où il attend son procès depuis plus de cinq mois. Des représentants de l'ambassade du Tadjikistan lui ont rendu visite et ont affirmé qu'il semblait aller bien, mais ses proches ignorent toujours les raisons de son incarcération. Ceux-ci n'ont eu aucun contact avec lui depuis son placement en détention en avril dernier. De plus, Abdoumavlon Abdourakhmonov n'est pas autorisé à consulter aucun avocat. Tout cela suggère que cet homme risque encore de subir des actes de torture, malgré la visite des autorités tadjikes.

Abdoumavlon Abdourakhmonov, 38 ans, est arrivé en Ouzbékistan le 25 avril 2013 pour rendre visite à son enfant issu de son premier mariage. Il devait rentrer trois jours plus tard. Le 29 avril, son frère, qui vit lui aussi au Tadjikistan, a reçu un appel de son ex-belle-sœur, l'informant qu'Abdoumavlon Abdourakhmonov avait été arrêté deux jours auparavant par des membres du Service de la sécurité nationale. Celui-ci aurait été détenu pendant deux jours dans un poste de police à Bekabad, dans l'est de l'Ouzbékistan, à 150 kilomètres de Tachkent, la capitale du pays. Le 10 juin, ses proches ont reçu un appel de la part d'un homme qui les a informés avoir été incarcéré dans un centre de détention temporaire à Tachkent, où se trouvait également Abdoumavlon Abdourakhmonov.

Les normes internationales disposent clairement que les détenus ont le droit de consulter immédiatement l'avocat de leur choix, et qu'un membre de leur famille ou un tiers doit être notifié de l'incarcération de l'intéressé, qui doit pouvoir contacter ses proches, ce qui n'est pas le cas pour Abdoumavlon Abdourakhmonov.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en ouzbek, en russe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à révéler immédiatement les raisons de la détention d'Abdoumavlon Abdourakhmonov ;
- priez-les de veiller à ce que cet homme puisse consulter un avocat ;
- rappelez-leur qu'elles ont le devoir de respecter leurs obligations en vertu du droit international relatif aux droits humains, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 OCTOBRE 2013 À :**

#### Ministre de l'Intérieur

Bahodir Matlubov

Ministry of Internal Affairs

ul. Junus Rajabiy 1

Tashkent 100029, Ouzbékistan

Fax : + 998 71 233 89 34

Courriel : [mvd@mvd.uz](mailto:mvd@mvd.uz) ou [info@mvd.uz](mailto:info@mvd.uz)

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

#### Procureur général

Rashidzhon Kodirov

Prosecutor General's Office of Uzbekistan

ul. Gulyamova 66

Tashkent 700047, Ouzbékistan

Fax : +998 71 133 39 17 / +998 71

133 73 68

Courriel : [prokuratura@lawyer.uz](mailto:prokuratura@lawyer.uz)

Formule d'appel : *Dear Prosecutor*

*General, / Monsieur le Procureur général,*

#### **Copies à :**

#### Ministre des Affaires étrangères

Abdulaziz Kamilov

ul. Uzbekistan 9

Tashkent 100029, Ouzbékistan

Fax : +998 71 239 1517

Courriel : [info@tiv.uz](mailto:info@tiv.uz)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Ouzbékistan dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 231/13. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR62/004/2013/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## OUZBÉKISTAN. UN DÉTENU RISQUE TOUJOURS LA TORTURE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

La situation des droits humains en Ouzbékistan s'est gravement détériorée depuis les événements à Andijan en mai 2005, lorsque les forces de sécurité ont tiré sur des milliers de manifestants – pour la plupart non armés, et parmi lesquels se trouvaient des femmes et des enfants – alors qu'ils défilaient dans le centre de la ville pour dénoncer les actions du gouvernement et au moment où ils se sont enfuis.

Bien que ce pays ait plusieurs fois assuré que la pratique de la torture sur son territoire avait beaucoup diminué, Amnesty International continue de recevoir des informations indiquant que les détenus et les prisonniers sont couramment victimes de torture ou d'autres mauvais traitements. D'après ces informations, dans la plupart des cas, les autorités ne mènent aucune enquête impartiale et efficace sur ces allégations.

La pratique de la torture et d'autres mauvais traitements à l'encontre de détenus en attente de jugement et de prisonniers en Ouzbékistan a également été signalée par des organes des Nations unies, notamment le Rapporteur spécial sur la torture, qui a conclu en 2003 que la torture y était systématique, ainsi que le Comité contre la torture, qui a souligné à l'issue de son examen périodique concernant cet État en 2007 que la torture dans les lieux de détention y était monnaie courante et que ses auteurs restaient impunis.

Nom : Abdoumavlon Abdourakhmonov  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 231/13, EUR 62/006/2013, 9 septembre 2013

